

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, le débat sur les orientations budgétaires 2021 est intervenu le 10 février 2021 et se prolonge par la présentation du budget primitif au cours de la séance du Conseil métropolitain du 9 avril 2021. Cet exercice budgétaire est marqué par les effets de la crise sanitaire et la tempête Alex.

La présentation des budgets est normée par le législateur, elle est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement s'inscrivent dans le plus long terme, elles correspondent à des investissements durables ou la souscription d'emprunts par exemple.

La réglementation impose également l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. Compte-tenu du nombre de budgets annexes de la Métropole, il est proposé pour plus de simplicité une présentation consolidée des dépenses et des recettes.

FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles s'élèvent à 975 millions d'euros¹. Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 800 millions d'euros². Il s'agit pour l'essentiel des budgets opérationnels des services et de crédits de frais de personnels.

AUTOFINANCEMENT

La gestion des dépenses courantes de la Métropole permet de dégager un autofinancement de 175 millions d'euros correspondant à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement.

¹ Après neutralisation des flux internes entre budgets

² Idem

INVESTISSEMENT

En 2021, la Métropole poursuivra une politique volontariste d'investissement pour permettre à notre territoire de faire face aux défis de la transition écologique et de la relance économique. Un budget exceptionnel de 480 millions d'euros sera ainsi engagé par la Métropole et ses régies avec :

- 175 millions d'euros sur le budget principal, soit une augmentation de 60 % par rapport aux 110 millions d'euros réalisés en moyenne chaque année au cours du précédent mandat,
- 150,3 millions d'euros sur les annexe budgets de la collecte, des transports, des ports, du Centre de Formation des Apprentis (CFA), des MIN d'Azur et de l'assainissement,
- 80 millions d'euros sur le budget annexe de la tempête Alex,
- 74,7 millions d'euros portés par les régies Eau d'Azur, Lignes d'Azur et Parcs d'Azur.

Par politique publique, ces dépenses permettront notamment de réaliser :

En matière de transition écologique : 152,7 millions d'euros

- L'extension du réseau de transport de la Métropole (lignes 4 et 5) : 85,4 millions d'euros
- L'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Nice Saint-Augustin) : 11,22 millions d'euros
- La politique agricole, foncière et alimentaire : 3 millions d'euros
- Les réseaux d'eaux pluviales et prévention des inondations : 9 millions d'euros

En matière de cohésion sociale et territoriale : 109,8 millions d'euros

- Les travaux de reconstruction des vallées à la suite de la tempête ALEX (routes, réseaux eaux pluviales, aide aux communes) : 80 millions d'euros
- La reconstruction des réseaux et reconstruction/réhabilitation des stations d'épuration à la suite de la tempête ALEX : 11,8 millions d'euros
- Le financement du logement social et du renouvellement urbain : 16,3 millions d'euros

En matière d'attractivité économique : 21,8 millions d'euros

- La desserte des zones commerciales : 2,5 millions d'euros
- Des travaux de rénovation des ports : 3,3 millions d'euros
- La revalorisation des zones d'activité économique : 1 million d'euros
- La transformation numérique : 1,3 million d'euros

En matière d'infrastructures : 120,9 millions d'euros

- La sortie Ouest de la Voie Mathis : 22,5 millions d'euros
- La sécurisation des tunnels : 15 millions d'euros